

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Collège Info-Technique

Deuxième rapport d'évaluation

15 avril 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

1. Introduction

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège Info-technique a déjà fait l'objet d'un examen par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial en juin 2001. Au terme de cette évaluation, cette politique avait été jugée **satisfaisante**. La Commission avait formulé une suggestion et quelques commentaires relativement aux modalités de l'examen final, à l'intégration de l'évaluation formative au processus d'évaluation des apprentissages et à l'octroi des équivalences. Le 17 janvier 2002, le Collège a transmis à la Commission une version révisée de sa PIEA.

2. Évaluation de la politique révisée

La Commission a évalué la version révisée de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège Info-technique lors de sa réunion tenue le 15 avril 2002. Cette évaluation, comme la précédente, a été réalisée conformément au *Cadre de référence de l'évaluation des PIEA* publié en février 1994¹. Elle a porté plus particulièrement sur les modifications qui ont été apportées à la politique à la suite de la suggestion et des commentaires de la Commission.

2.1 Suites données à la suggestion de la Commission

La Commission avait suggéré au Collège d'intégrer à sa politique les modalités appliquées à l'examen final. Le Collège a répondu à la suggestion de la Commission et sa politique indique maintenant que la pondération de l'épreuve finale (examen final ou projet) doit correspondre à celle indiquée au plan de cours et qu'elle doit représenter au moins 50 % de la note finale. De plus, la politique précise le rôle de l'évaluation sommative et elle exige que toute évaluation sommative soit approuvée par la Direction des études. Ces modifications répondent à la suggestion de la Commission.

2.2 Commentaires de la Commission

Dans son évaluation de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège Info-technique, la Commission avait mentionné que celui-ci aurait intérêt à intégrer l'évaluation formative au processus d'évaluation des apprentissages.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une AEC*. Québec, Février 1994.

Dans sa politique révisée, le Collège explique la nature et les objectifs des deux types d'évaluation, formative et sommative, il nomme des moyens d'évaluation appropriés à chacune d'elles et il décrit les conditions entourant l'évaluation, par exemple la prise en compte des éléments de compétence à atteindre, la fréquence des évaluations et la présence de l'information pertinente dans les plans de cours. La nouvelle version de la politique clarifie les concepts et devrait permettre aux enseignants de mieux planifier l'évaluation des apprentissages.

La Commission avait aussi formulé un commentaire sur l'octroi des équivalences. Le Collège a modifié sa politique pour y inclure la reconnaissance des acquis extrascolaires et des acquis expérientiels. Cette modification complète les règles d'attribution des équivalences.

2.3 Autres

Le Collège a clarifié les notions d'*Incomplet* et d'*Incomplet temporaire*.

3. Conclusion

Le Collège Info-technique a révisé sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en y apportant des ajouts qui répondent à la suggestion et aux commentaires qu'avait précédemment formulés la Commission. Plus particulièrement, le Collège a précisé les modalités de l'épreuve finale, il a intégré l'évaluation formative à son processus d'évaluation des apprentissages et il a amélioré les modalités d'octroi des équivalences. En conséquence, la Commission juge que la politique révisée du Collège Info-technique est maintenant **entièrement satisfaisante**.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Recherche et analyse : Jocelyne Bolduc, agente de recherche